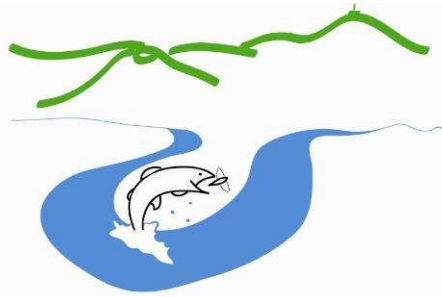


**COMPTE RENDU
DE LA CLE
DU 6 JUIN 2011 A 14H30
A EBREUIL**



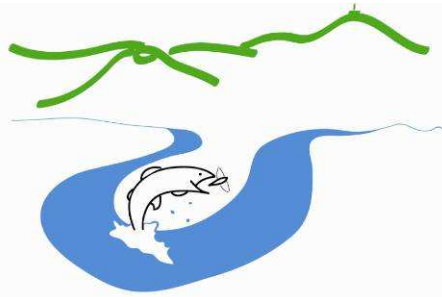
Présents : M. Pascal ESTIER (Président de la CLE), Mme Cécile FOURMARIER-MOLAS (Animatrice du SAGE Sioule), Mme Anne-Laure MARCHAND (EDF), M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne), M. Thibaud WYON (animateur du contrat de rivière Sioule), Mme Audrey NADALLE (DDT 63), M. Arnaud JACQUET (Bureau d'étude GéoHyd), M. Nicolas VENTRE (DDT 03), M. Gilles ACHARD (CG 63), M. Bruno Le CHEVILLIER (ONEMA), M. Pierre CHARVILLAT (Communauté de communes de Cœur de Combrailles), M. Vincent FERRY (Groupement pour le Développement Hydroélectrique du Massif Central), M. Charles SCHIETTEKATTE (Chambre d'Agriculture du PDD), M. François DESMOLLES (Fédération de Pêche du Puy de Dôme), M. Mickaël LELIEVRE (Fédération de Pêche de l'Allier), M. Bernard FAVODON (Mairie de Saint Hilaire la Croix), Mme Agnès MOLLON (PNR des Volcans d'Auvergne), Mme Claire LEMPEREUR (Mairie de Montaigut en Combraille), Mme Nicole ROUAIRE (Conseil Régional d'Auvergne), M. Emeric BUSSY (DREAL de bassin Loire Bretagne), Jérôme DUMONT (DREAL de bassin Loire Bretagne), M. Daniel SAUVESTRE (Mairie de Châteauneuf les Bains), M. Christian BOUCHARDY (Conseil Régional d'Auvergne), M. Rodolphe RIDEAU (Conseil Général de l'Allier), Mme Emilie CHARDON (SCE), M. Alexandre MONTEL (Stagiaire zones humides).

Représentés : M. Emmanuel FERRAND (Commune Saint-Pourçain-sur-Sioule), M. Olivier SIMEON (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), M. Bernard MOULIN (DDT de l'Allier), M. Luc BOURDUGE (Conseil Régional Auvergne), M. Michel GIRARD (Conseil Général du Puy de Dôme)

Excusés : M. Alain ESCURE (SMAD des Combrailles), Mme Anne-Marie BAREAU (Syndicat des Sylviculteurs du Puy de Dôme), M. Jean-Yves LALLART (Sous Préfet de Riom), M. Jean Claude MAGOT (Vice-Président du SAGE Sioule), Mme Anne-Marie DEFAY (Conseil Général de l'Allier), M. Gilles SERVIERES (Mairie de Montfermy), Mme Sylvie DESRIER (DDT de la Creuse), M. Dominique BIDET (Mairie de Bellenaves) M. LAURENT (Chambre d'Agriculture de l'Allier), M. Claude BUFFARD (Mairie de Chouvigny), M. Jean Claude Vallier (ARS Auvergne), Mme Auberger (CEPA)

ORDRE DU JOUR :

- 1) Consultation de la CLE sur le projet de classement des cours d'eau
- 2) Inventaire des zones humides
- 3) Validation de la Stratégie du SAGE
- 4) Questions diverses



M. ESTIER remercie les personnes présentes et propose de commencer la séance par la consultation de la CLE du SAGE Sioule sur le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

- 1) Consultation de la CLE sur le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement (présentation ci-jointe)

Mme FOURMARIER-MOLAS présente le projet de classement des cours d'eau sur le territoire du SAGE Sioule.

Mme MARCHAND indique qu'EDF est défavorable au classement en liste 2 du barrage de Fades-Queuille car ce classement induit une obligation de résultats dans les 5 ans pour la continuité piscicole et le transport sédimentaire. Elle explique qu'en l'état actuel des choses le transfert sédimentaire de Fades-Queuille induirait une pollution importante et que des études en parallèle sur la gestion des sédiments sont en cours.

M. DUMONT explique que le barrage de Fades-Queuille a été choisi car il constitue un ouvrage adéquat à l'expérimentation du transport sédimentaire et que cela constituait une demande du Préfet.

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que le problème pour EDF se situe plus dans l'obligation de continuité écologique dans les 5 ans que dans la problématique de transport sédimentaire.

M. DUMONT précise que cette obligation peut passer par des études.

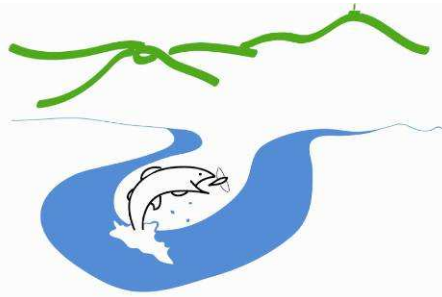
Mme MARCHAND rappelle que la procédure de classement n'est pas forcément le lieu pour une expérimentation sur les grands barrages.

M. DESMOLLES indique qu'un des arguments de la DDT pour ce classement est la mise en place du règlement d'eau que l'on attend depuis 10 ans. Si le règlement se mettait en place cela permettrait de faire sauter ce point de blocage.

Suite aux divers échanges, Mme FOURMARIER-MOLAS propose de rédiger un avis favorable sur le classement des cours d'eau en liste 1 et 2 à l'exception du classement de Fades et Queuille où il sera précisé qu'EDF n'est pas favorable. Elle propose d'annexer au courrier l'avis d'EDF.

M. DUMONT précise que l'ensemble de la consultation sur ce classement ainsi que son étude d'impact est disponible sur le site de la DREAL Centre.

Après vote de la CLE, la proposition de rédaction proposée précédemment par Mme FOURMARIER-MOLAS est acceptée.



2) Inventaire des zones humides (présentation ci-jointe)

Diapo 9

M. CHARVILLAT demande si les parcelles drainées subventionnées par la Chambre d'Agriculture sont intégrées dans l'inventaire.

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que oui mais que pour ces dernières on se tournerait plus vers des mesures de gestion.

M. CHARVILLAT indique qu'actuellement des visites sont réalisées par les services de l'Etat sur les étangs et il voudrait savoir si cette demande sert également pour le zonage de zones humides

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que non et qu'il s'agit d'une démarche de régularisation des étangs et de leur statut.

M. CHARVILLAT précise que des rumeurs courent sur le fait que le SAGE est responsable de ces contrôles et qu'il faut plus d'informations sur ce sujet.

M. DESMOLLES explique qu'il s'agit d'une démarche départementale.

Diapo 21

M. DESMOLLES demande que le critère de pente qui contraint la taille des buffers des cours d'eau ne soit pas de 0 pour des pentes supérieures à 6° car il existe toujours une végétation rivulaire.

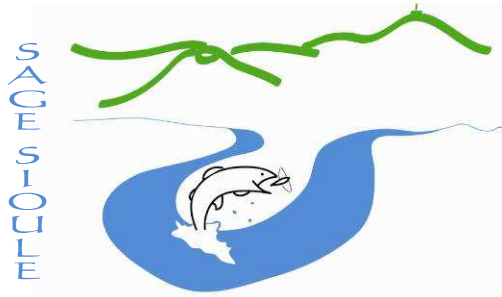
M. MONTEL propose de mettre 25 m

3) Validation de la Stratégie du SAGE (présentation ci-jointe)

Diapo 4

M. RIDEAU indique que la pérennisation de l'animation du SAGE Sioule est capitale pour la poursuite de ce dernier. Il souhaite que l'animation continue d'être réalisée au plus près du terrain. Il précise que l'EPL est formé par les collectivités territoriales et que les clefs de financements envisagées nécessitent de communiquer avant la création de la mission Allier auprès de ces dernières.

M. JACQUET demande comment est réalisé actuellement le financement de l'EPL par les collectivités territoriales.



M. RIDEAU précise qu'il s'agit d'une contribution demandée par l'EPL aux collectivités au prorata du nombre d'habitants. Pour simplifier, les cotisations versées à l'EPL alimente la partie fonctionnement de l'EPL et les subventions les actions.

Mme FOURMARIER-MOLAS précise que lors de la réunion des animateurs de SAGE de la Commission Allier Loire Amont, il avait été demandé de réunir les présidents des CLE de SAGE Auvergnat pour discuter de cette question.

M. BOUCHARDY rappelle que la rencontre avec l'EPL avait également pour but de savoir ce que deviendraient les autres SAGE auvergnats en phase de mise en œuvre. En effet, pour les élus du territoire, l'EPL est une institution assez lointaine du territoire auvergnat et une des solutions aurait pu être de créer un établissement public comme EPIDOR pour l'Auvergne. Mais le Région n'a pas voulu de cette alternative car il aurait fallu se désolidariser de L'EPL et que ces établissements sont très budgétivores. De plus, l'EPL n'était pas d'accord avec la création d'une antenne, ni d'une délocalisation de l'EPL. Donc elle a soulevé la possibilité de créer une mission Allier qui pourrait satisfaire les demandes de la CLE du SAGE Sioule et celle de la Région. Il désirerait que le portage politique de cette mission se fasse à l'échelle régionale plutôt que de l'initier par la CLE du SAGE Sioule afin d'assurer la cohérence territoriale.

L'avantage d'une telle structure c'est qu'elle permettrait de mutualiser les logistiques de l'EPL et de garder une démarche de proximité et un portage politique local fort.

M. ACHARD pense que la réussite de cette demande passe par une validation politique de haut niveau.

M. BOUCHARDY rappelle que la demande de positionnement faite par le SAGE Sioule auprès de la Région sur cette question n'est toujours pas votée.

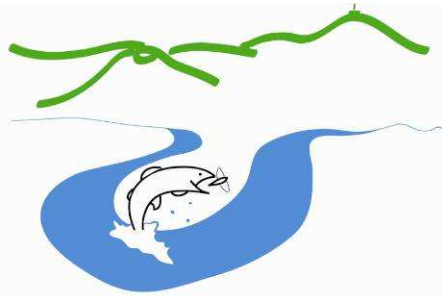
Mme ROUAIRE demande que la Région se saisisse rapidement de la question et prenne l'initiative de réunir tout le monde sur cette question. Elle précise également que la Région ne pourra pas tout financer et que la part des collectivités doit être précisée. De même l'ensemble des mesures ne pourra être payé par l'EPL.

M. BOURCHARDY indique que c'est une question majeure car jusqu'à présent la Région ne finançait que les SAGE en élaboration.

M. CHARVILLAT se demande comment va être réparti le financement des actions avec le remaniement des intercommunalités qui risque de modifier la liste des compétences qu'elles prendront.

M. JACQUET indique que sur les SAGE qu'il connaît, les seules qui fonctionnent réellement sont ceux où des élus moteurs viennent directement parler auprès des intercommunalités pour expliquer le projet de SAGE.

Diapo 5



M. RIDEAU indique qu'il a plus de doute concernant de l'animation du contrat territorial par l'EPL. Il propose que l'animation soit portée par les intercommunalités avec une communauté de communes chef de file. En effet, les intercommunalités ne financeront pas l'animation du contrat si c'est l'EPL qui le porte alors que les actions seront locales.

M. ESTIER rappelle que les collectivités aujourd'hui ne voient pas la limite entre le SAGE et le contrat territorial. Elles ne sont pas convaincues que le portage des actions va leur revenir. Si le contrat territorial est porté par les collectivités, la prise de compétences devra suivre, ce qui semble difficile dans le contexte actuel.

M. BOUCHARDY explique qu'il existe un projet de contrat territorial sur les Couzes et le Pavin et que le dossier est bloqué entre les communes et les communautés de communes à cause de la maîtrise d'ouvrage. En effet, certaines communautés de communes n'ont qu'une ou 2 communes comprises dans le périmètre du contrat. Il a été fait le choix d'une maîtrise d'ouvrage par commune.

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que pour favoriser les maîtrises d'ouvrage communales ou intercommunales il faut une animation active sur le territoire d'où l'intérêt de pérennisation de cette dernière.

Mme ROUAIRE rappelle qu'il existe une incertitude sur le maintien des syndicats mixtes et que la mise en place de la mission permettrait d'assurer la cohérence des actions.

M. CHEGRANI propose de garder les 2 hypothèses (Portage EPL ou syndicat mixte) et que la construction de ce scénario se fera en phase de mise en œuvre.

Mme CHARDON propose de garder les 2 solutions et de flécher celle qui semble la plus adaptée.

Diapo 9

M. ACHARD demande si les 3 stations d'épuration citées dans les scénarios de réduction des rejets en amont des Fades dont on demande un équipement de déphosphatation, le sont par contrainte réglementaire ou par choix de la CLE.

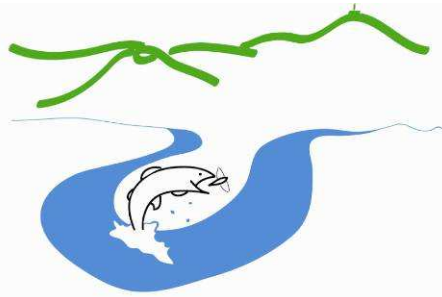
Mme FOURMARIER-MOLAS précise que c'est une plus-value du SAGE dans la lutte contre les pollutions en phosphore.

M. ACHARD demande que cela apparaisse comme tel.

Diapo 11

M. LE CHEVILLIER précise que pour l'enjeu PCB, l'ONEMA ne réalise que les pêches électriques et que les analyses sont réalisées en laboratoire.

M. VENTRE demande que soit affiné ce qui relève du gestionnaire de ce qui relève de l'Etat pour tout ce qui concerne les barrages de Fades-Queuille.



M. CHEGRANI précise que la DREAL Auvergne a demandé à la DREAL Limousin la gestion de ces deux barrages afin de faciliter le travail.

Diapo 12

M. VENTRE indique que la DDT 03 a envoyé un courrier aux propriétaires des ouvrages Grenelle dans l'Allier afin de leur expliquer l'opportunité qui se présentait à eux grâce à ces financements et qu'il travaillait ensuite au cas par cas sur les dossiers de microcentrales lors des renouvellements.

M. DESMOLLES précise que sur les passes à poissons les démarches de régularisation sont engagées mais sur les nouveaux ouvrages il faut rester très vigilant car on trouve des exemples de moulins sur la Sioule qui ont un seuil franchissable et qui suite à l'installation d'une micro-centrale se retrouvent avec une passe à poissons moins fonctionnelle que le seuil à l'origine.

M. LELIEVRE indique que peu de leviers en faveur de la franchissabilité piscicole existent quand on est en une procédure de régularisation.

M. RIDEAU rappelle que c'est un comité de pilotage qui a travaillé sur l'équipement des ouvrages lors du contrat de rivière. Aujourd'hui il est difficile de remotiver ces mêmes personnes pour de nouveaux investissements.

Diapo 13

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que la Chambre d'Agriculture de l'Allier, qui ne peut être présente aujourd'hui, a demandé à être fortement impliquée dans la démarche de délimitation des ZHIEP et ZSGE.

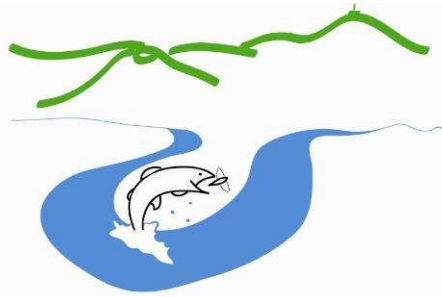
Mme ROUAIRE demande que pour la partie dédiée à l'acquisition des zones humides d'autres maîtres d'ouvrages potentiels soient rajoutés comme l'Etat.

Diapo 14

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que la Chambre d'Agriculture de l'Allier s'oppose à la création d'un nouveau seuil plus restrictif que le SDAGE. Elle lit leur remarque : « La création de plans d'eau au fil de l'eau sans dérivation est effectivement à éviter mais la création de (vraies) ressources collinaires est une solution. L'année de sécheresse que nous sommes en train de vivre en est la parfaite illustration. L'étude volume prélevable (CETE) avait d'ailleurs bien souligné la disponibilité hivernale en eau ».

Mme ROUAIRE demande à qu'on ne revienne pas sur ce qui a été validé auparavant.

M. SCHIETTEKATTE précise qu'avec la sécheresse les retenues collinaires sont essentielles.



M. VENTRE rappelle que seules les retenues collinaires sorties du réseau hydrographique sont autorisées. Il indique que par rapport au seuil la création de plan d'eau est déjà extrêmement contrainte par le SDAGE.

Mme FOURMARIER-MOLAS explique que le problème se pose quand on est en dessous du seuil de déclaration. Elle précise que le recensement des plans d'eau quelque soit leur taille est en cours en même temps que l'inventaire des zones humides. Elle transmettra cette base aux services de l'Etat.

Mme ROUAIRE propose de ne pas revenir sur la question des retenues collinaires car c'est une question déjà traitée et s'oppose à une introduction de cette mesure dans la stratégie.

La CLE valide cette proposition.

Diapo 15

Mme FOURMARIER-MOLAS indique que la Chambre d'Agriculture de l'Allier émet un avis favorable à ces propositions si les impacts sur les zones agricoles sont raisonnables.

Diapo 17

M. LELIEVRE rappelle que les plantes envahissantes, même si elles ne sont pas aussi nombreuses que sur d'autres territoires, sont une problématique réelle sur la Sioule.

Diapo 18

Mme ROUAIRE demande de rajouter le CRPF comme maître d'ouvrage pour la gestion des plans de Massif

Diapo 20

Mme ROUAIRE propose de rajouter les usagers comme maîtres d'ouvrages potentiels.

M. ACHARD demande au bureau d'étude d'insister sur la mise en place de compteurs pour connaître les rendements des réseaux car sinon la mesure ne sert à rien. Il demande pourquoi les agriculteurs ne sont pas cités en maître d'ouvrage potentiel pour les économies d'eau.

Mme FOURMARIER-MOLAS explique qu'une étude de volumes prélevables a été réalisée et que les conclusions seront intégrées dans la mesure pour le monde agricole.

Diapo 21



M. RIDEAU propose d'intégrer de façon plus détaillée les résultats de l'étude 3P.

M. ESTIER soumet le document de stratégie au vote.

La CLE le valide à l'unanimité.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, la séance est levée à 18h00.